

Demande d'utiliser le réseau sans fil du CSSRS, avec un appareil personnel, au Centre Saint-Michel.

Charte d'utilisation du réseau sans fil du CSSRS pour les élèves

Nom: _____

Cette charte est destinée aux élèves du Centre Saint-Michel.

NOS PRINCIPES

Dans le cadre de sa mission éducative, le Centre Saint-Michel met à la disposition de ses élèves le réseau sans fil du CSSRS avec authentification. Le Centre permet l'utilisation d'appareils personnels par les élèves, mais encadre cette utilisation par cette Charte visant à sensibiliser et à responsabiliser les élèves.

La présente Charte s'adresse à tous les élèves du Centre Saint-Michel qui utilisent le réseau sans fil du CSSRS. Tout élève faisant usage d'un appareil personnel est réputé avoir accepté la présente Charte d'utilisation du réseau sans fil du CSSRS.

L'utilisation d'appareils personnels et du réseau sans fil doit se faire dans le respect de l'intégrité de la personne et des équipements du Centre.

1. CONDITIONS D'UTILISATION

1.1 L'accès au réseau sans fil du CSSRS et l'utilisation d'appareils personnels pour accéder à ce réseau sont permis pour les élèves lors des périodes de cours **à condition que l'enseignant(e) en donne l'autorisation** et que l'utilisation vise un but pédagogique.

En dehors des périodes de cours, l'accès au réseau sans fil du CSSRS et l'utilisation d'appareils personnels est permis **à condition que l'utilisateur respecte l'étiquette ainsi que les dispositions décrites dans cette Charte.**

1.2 L'accès à tout type de réseau sans fil à partir du site du CSSRS par l'entremise d'applications, de services Web et de sites Internet par tout type d'appareil doit respecter les lois en vigueur au pays, ce qui inclut la propriété intellectuelle, le droit à la vie privée et le respect de la personne humaine.

2- INTERDICTIONS

2.1 L'usage du réseau sans fil du CSSRS est strictement interdit lors des évaluations à moins que l'enseignant(e) ne le permette.

2.2 Dans le respect de l'intégrité de la personne, de la vie privée et de l'équipement, les élèves qui utilisent le réseau sans fil du CSSRS s'engagent à :

- a) ne pas harceler, intimider ou porter atteinte à la dignité humaine d'autrui par l'intermédiaire de textes, de vidéos, d'enregistrements sonores ou d'images.
- b) ne pas diffuser d'information diffamatoire ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui.
- c) ne pas faire l'apologie du racisme, de la violence, des crimes et des délits.
- d) ne pas prendre et/ou publier des photos ou des vidéos sans l'autorisation des personnes représentées ou sans l'autorisation du propriétaire du copyright.

- e) ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau sans fil du CSSRS ou d'un des systèmes connectés, à ne pas introduire sur le réseau ou sur les appareils qui y sont branchés des programmes illégaux ou malicieux ou des programmes pouvant endommager des fichiers.
- f) ne pas saturer les ressources, ne pas chercher à contourner les dispositifs de sécurité et ne pas accéder aux informations d'un autre élève sans son autorisation.

2.3 L'impression de documents de la part d'élèves par des appareils personnels ne sera pas permise. L'usage du réseau sans fil du CSSRS est strictement interdit pour la consultation et l'impression de documents à caractère pornographique ou incitant à la haine raciale, aux crimes et aux délits.

2.4 L'usage du réseau sans fil du CSSRS est strictement interdit pour effectuer des téléchargements illégaux, des copies de logiciels, de musique et de tout contenu protégé par des droits d'auteur.

3- SANCTIONS

Le non-respect d'un des éléments de cette Charte pourra entraîner :

- a) Une suspension sans préavis et immédiate de l'accès au réseau sans fil du CSSRS pour l'élève.
- b) Des sanctions administratives ou disciplinaires allant jusqu'au renvoi de l'élève.
- c) Selon la gravité du geste posé, une plainte aux autorités judiciaires, exposant l'élève aux sanctions pénales alors prévues par les lois en vigueur.

4- RESPONSABILITÉ

4.1 Le Centre ne pourra en aucun cas être tenu responsable de quelque problème que ce soit qui pourrait survenir sur les appareils personnels des élèves, suite à leur branchement au réseau sans fil du CSSRS.

4.2 Le Centre ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la perte, du vol ou du bris des appareils apportés au Centre par les élèves.

4.3 Le Centre ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout coût en lien avec l'utilisation des appareils personnels apportés au Centre par les élèves.